

Gonsans, le 7 janvier 2025

Votre contact :

Thibaut POWOLNY

06.80.58.51.87

responsableenvironnement@fdc25.com

OBJET : Lettre ouverte concernant le plan de chasse Chamois 2024/2025 dans le Doubs

Depuis maintenant plusieurs semaines, quelques associations départementales opposées à la chasse œuvrent quotidiennement à la désinformation vis-à-vis du plan de chasse chamois pour l'année cynégétique 2024/2025 dans le Doubs. Les nombreux encarts dans leurs réseaux sociaux relaient malheureusement une quantité importante d'éléments chiffrés faux, touchés bien souvent d'une pointe de malhonnêteté intellectuelle. Il convient de lever le voile sur cette polémique en apportant une autre lecture, plus technique, et donc plus proche de la vérité.

En premier lieu, rappelons que le chamois est une espèce en bon état de conservation, sans enjeu particulier à ce jour. Elle est considérée en 'préoccupation mineure' par l'IUCN (niveau de conservation le plus bas), au niveau national et international, sans réelles menaces. L'évolution de la population européenne est jugée comme stable dans le temps (effectifs estimés à 300 000 dans son aire de répartition). En France plus spécifiquement, le dernier rapport de l'IUCN mentionne des effectifs à la hausse. Dans ce contexte, et fort heureusement, nous chassons donc une espèce **qui est bien légalement chassable** et qui **se porte officiellement bien**, sans estimer qu'elle est en surpopulation. La chasse de cette espèce, qui existe dans le Doubs depuis plusieurs décennies n'a jamais empêché ou limité l'expansion des chamois puisqu'ils étaient rares voir absents il y a une 40ème d'années alors qu'ils occupent maintenant des territoires bien plus nombreux et diversifiés.

Au travers des plans de chasse, nous nous inscrivons dans une chasse raisonnée, raisonnable, soutenable et résolument tournée vers l'avenir. En effet, en intégrant nos données de comptages, les éléments transmis sur les dégâts forestiers, et la présence des grands prédateurs (loup et lynx dans le Doubs), nous nous inscrivons durablement dans une **gestion adaptative** des espèces, et de notre activité comme cela est préconisé par les états, les scientifiques (de France, d'Europe et d'ailleurs) et les chasseurs. Ce mode de gestion nous permet ainsi d'ajuster nos attributions en fonction des secteurs, en prenant en compte la présence de prédateurs et les tendances observées lors de nos comptages. Résultat : même si une fourchette départementale est affichée, la répartition des attributions dans le Doubs n'est pas homogène, elle tient compte d'éléments propres à chaque secteur.

Les comptages mis en œuvre dans le Doubs par les chasseurs, sous l'égide de la FDC25, n'ont pas vocation à fournir une estimation du nombre de chamois dans le département, mais bien **un indice d'évolution des effectifs**. Nous ne sommes donc pas en mesure de savoir combien de chamois sont présents dans le Doubs, mais nous pouvons estimer une augmentation, une baisse ou une stabilité de ces effectifs sur du moyen/long terme. Les comptages, bien que perfectibles (comme tout protocole de comptage), suivent un réel protocole scientifique standardisé et reconnu avec une mobilisation importante de nos chasseurs bénévoles. Ces données sont les **seules disponibles** à cette échelle spatiale puisque **personne**, c'est-à-dire **aucune autre structure**, ne compte cette espèce, et ce malgré l'émoi suscité par ce plan de chasse pour ces associations. Les chasseurs sont donc bien les seuls fournisseurs de données, et nous pouvons affirmer que l'interprétation de **nos données faite par ses associations est volontairement erronée**. Affirmer que le Doubs héberge 1140 chamois, que le plan de chasse permettrait de prélever 42% de l'intégralité des animaux est factuellement faux puisque ce chiffre correspond uniquement aux animaux observés par les chasseurs. Bien que très performants, dire que nous sommes en mesure de compter tous les chamois serait illusoire et scientifiquement infondé, alors que ces associations n'ont aucune gêne à l'afficher.

Néanmoins, les données de comptages, utiles quand on sait les interpréter, ont permis d'identifier une modification dans la courbe des tendances d'évolution de la population. Ces éléments en notre possession nous imposent une baisse des attributions depuis deux ans maintenant. En effet, en intégrant les retours des chasseurs, les comptages, ou encore les taux de réalisation, nous pensons que le chamois doit faire l'objet d'un suivi fin, et le rôle des prédateurs ainsi que du changement climatique restent pour cette espèce une incertitude. À ce titre, les attributions ont baissé de quasiment 200 bracelets depuis deux ans, preuve de notre **capacité** à répondre aux enjeux locaux. Cette baisse s'est faite en **opposition** aux forestiers publics et privés. Pour rappel, nous avons une proposition de fourchette départementale initiale comprise entre 346 et 484, alors que la fourchette validée en CDCFS est bien supérieure (425-594) pour une attribution finale de 478. Cette baisse depuis deux ans dans le Doubs souligne encore une fois, si nécessaire, la volonté de la FDC25 de répondre rapidement et de manière adaptée aux enjeux. Malheureusement, le discours des associations ne mentionne pas cette baisse que les chasseurs voulaient donc même plus importante.

Nous ne pratiquons pas la chasse du chamois dans le but **unique** de **réguler**. Le code de l'environnement, mentionne un objectif de maintien de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. La définition des attributions doit donc permettre d'apporter notre concours à cet objectif, mais la recherche de cet équilibre ne doit aucunement être une justification unique pour la chasse du chamois. En effet, nous souhaitons pouvoir chasser cette espèce, même en absence de dégâts, si et seulement si les éléments dont nous disposons (comptages, taux de réalisation ...) permettent une chasse durable. *A contrario*, nous permettons un prélèvement plus important sur les secteurs jugés comme à enjeux forestiers ou agricoles, mais là encore seulement si les autres critères nous le permettent.

Enfin, il convient d'ajouter que la fourchette d'attribution pour le chamois a été validée, lors de la Commission Départementale de la Chasse et de la Faune Sauvage en juillet dernier. Cette commission, qui regroupe chasseurs, forestiers, scientifiques, agriculteurs, représentant de l'état et associations environnementalistes permet à chacun de s'exprimer en toute liberté. De manière surprenante, un représentant d'une association très impliquée dans cette polémique était présent et n'a pas jugé utile de prendre sérieusement et de manière argumentée la parole, laissant son intervention sans suite.

Conscient des enjeux environnementaux qui nous attendent en 2025, la FDC25 s'investit au quotidien aux côtés des chasseurs du département. Cette implication se traduit par des actions concrètes sur les habitats (plantations de haies, contribution à la restauration de zones humides ...) et les espèces (apports de données sur la connaissance des espèces, participation à des projets de recherche innovants, ...). La FDC25 n'a que très rarement refusé le débat sur la chasse dans le département, mais pour que ces échanges soient éclairés et utiles, il convient d'apporter des éléments techniques et factuels. Nous ne souhaitons pas nous inscrire dans un discours uniquement de posture et continuerons à privilégier ces aspects factuels aux discours animalistes d'experts autoproclamés.

Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs

Jean-Maurice Boillon

